

# VACCINATION COVID-19



Prévention & Santé au Travail  
en Franche-Comté

A partir du 6 avril 2021, OPSAT s'engage dans la campagne de vaccination anti COVID-19 pour les travailleurs de ses entreprises adhérentes.

Le vaccin AstraZeneca peut vous être administré si :

- Vous êtes salarié du secteur médical/médico-social de plus de 55 ans
- Vous êtes salarié/employeur de plus de 55 ans et vous êtes atteint d'au moins une des pathologies suivantes :



Maladies neurologiques



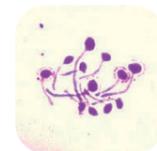
Pathologies cardio-vasculaires



Diabète type 1 et 2



Démence



Immunodépression congénitale ou acquise



Pathologies Respiratoires chroniques



Maladies rénales chroniques sévères



Cancers ou hémopathie maligne



Obésité IMC  $\geq$  30



Syndrôme drépanocytaire majeur (ou antécédent de splénectomie)



Maladies hépatiques chroniques (en particulier la cirrhose)



Troubles psychiatriques

## Comment prendre rendez-vous ?

- Les salariés éligibles à cette vaccination peuvent prendre rendez-vous auprès du Service de Santé au Travail au :



- Les vaccinations seront réalisées dans nos centres principaux de :

- Dole
- Etupes
- Gray
- Lons le Saunier
- Pontarlier
- Vesoul



La vaccination contre la covid-19 n'est pas obligatoire et résulte du libre choix de chacun. Le recueil du consentement se fait dans le cadre du droit et des règles habituelles, connues et pratiquées par les médecins du travail, dans le respect du secret médical.



Plus d'information :  
infocoronavirus@opsat.fr